



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER



COMPTE-RENDU

de la réunion du 14 décembre 2016

Le quatorze décembre deux mille seize, à neuf heures, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Gérard PILLET,
Martine LE CAM,
Jean-Pierre GAUTER
Agnès GUYONVARH

Viviane LE GOUEFF,

En qualité de représentants du personnel :

Magali ONILLON,
Murielle JEGAT,
Frédéric CONAN,
Catherine BATON,
Anne-Sophie QUINTIN,

Geoffrey VALENTIN,

Assistaient également à la réunion :

Lionel KERDUDO, Agent chargé des fonctions d'inspection, CDG 56
Docteur Régis CORDEBAR, médecin de prévention, CDG 56,
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines,
Marie-Anne LE DOUSSAL, assistante de prévention.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Réunion du 14 décembre 2016 – 09h00

Adoption du compte rendu du CHSCT du 06 octobre 2016

Avis du CHSCT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

1. Accidents de service de la collectivité

Le Jeudi 01 décembre 2016

Circonstances : L'agent procédait à une exhumation en compagnie d'un collègue. En se baissant pour ouvrir un sac afin que son collègue y dépose les ossements, l'agent a involontairement touché la croix du caveau d'à côté. La croix s'est désolidarisée de son socle et est tombée sur le talon droit de l'agent qui a voulu la retenir pour éviter qu'elle ne tombe sur l'agent se trouvant dans la fosse.

Heure : 11h30

Horaire de travail le jour de l'accident : 08h00-12h00 et 13h30-17h30

Lieu : cimetière

Equipements de protection individuelle portés : chaussures basses + gants.

Premiers soins : rendez-vous médecin traitant le 01 décembre 2016 à 12h00 puis les urgences

Nombre de jours d'arrêt : 19 jours (du 01 décembre 2016 au 19 décembre 2016)

Suite à l'accident de service, Jean-Pierre GAUTER a demandé au service technique de vérifier l'ensemble des croix du cimetière.

Lionel KERDUDO propose en plus de s'assurer, avant d'intervenir sur une tombe, de vérifier la solidité des monuments à proximité. Il évoque la possibilité d'attirer l'attention des collectivités du Morbihan sur les dangers potentiels des activités funéraires par l'intermédiaire des publications du CDG 56. Il pourra également faire mention du danger représenté par les plaques défectueuses pouvant recouvrir les tombes.

Marie-Anne LE DOUSSAL précise qu'elle a préconisé le port de chaussures montantes de sécurité.

Selon Lionel KERDUDO, la meilleure protection est celle qui est effectivement portée, mieux vaut porter une paire de chaussures basse qu'aucune. Il faut travailler avec le personnel pour que les chaussures conviennent et soient portées.

Jean-Pierre GAUTER ajoute que le port du modèle doit également dépendre du métier exercé. Il regrette que le registre de sécurité au travail n'ait pas été complété.

Lionel KERDUDO indique que le registre est un outil pour alerter sur une question de sécurité, pour en débattre au CHSCT et éviter qu'un accident ne survienne.

Mr Le maire souhaite qu'après chaque accident de service, un point soit fait avec l'ensemble du service pour éviter qu'il ne se renouvelle. Il est également favorable au transfert des opérations d'exhumations aux entreprises de pompes funèbres qui interviennent sur les monuments.

La procédure à suivre en cas d'accident de service sera à nouveau rappelée à l'ensemble des services de la collectivité.

Mr Gérard PILLET quitte la séance à 10h00, la présidence est désormais assurée par Mr Jean-Pierre GAUTER.

2. Point sur les remarques du registre de santé et de sécurité au travail

Aucune remarque enregistrée sur les registres de santé et de sécurité au travail depuis le dernier CHSCT du 06 octobre 2016.

3. Présentation du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail 2016

Un rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des services doit être élaboré chaque année et présenté au CHSCT.

Voir document ci-joint.

Avis du CHSCT :

Collège Agents : unanimité

Collège élus : unanimité

Lionel Kerdudo précise que les statistiques de la collectivité sont conformes aux chiffres nationaux avec notamment des filières techniques et sociales très impactées par les accidents de services. Il précise qu'il pourrait être important de connaître les taux de gravité et de fréquence pour faire des comparaisons avec les autres collectivités et les entreprises privées.

Jean-Pierre Gauter souhaite que le graphique des accidents de service soit communiqué à l'ensemble des services pour démontrer les efforts réalisés par les agents.

Agenda :

Judi 19 janvier 2017

Réunion des représentants du Personnel au CHSCT avec Mr Cédric JARNO.

Objet : Elaboration d'un questionnaire sur les conditions de travail des agents.

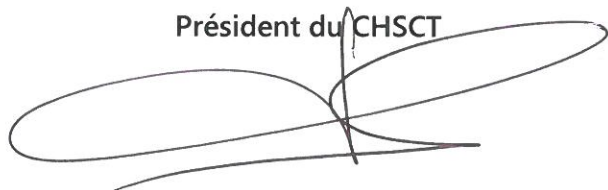
Date à définir

Visite de Mr PREVOST, ergonomiste du CDG 56, de la salle de change du Multi-Accueil.
(annulation de la visite du 08 décembre 2016).

Suite à la demande d'un représentant du personnel concernant les pièges à sons au restaurant scolaire, Viviane LE GOUEFF explique qu'il faut attendre la fin des travaux de l'école maternelle. L'entreprise chargée des travaux de la salle de motricité fera l'étude au restaurant scolaire.

Marie-Anne ajoute que l'entreprise Gamma 29 est intervenue au restaurant scolaire le 7 octobre 2016. Les dilutions effectuées sont bonnes. Le fournisseur est intervenu pour diminuer les dosages sur les produits mis en cause. Les analyses de surfaces en date du 25 novembre sont satisfaisantes. Aujourd'hui, les manifestations allergiques ont disparu.

Gérard PILLET
Président du CHSCT



Catherine BATON
Secrétaire

